

— Regards durables —



N° 1- Février 2014



L'année 2014 vient à peine de commencer que déjà l'actualité du logement et du développement durable bat son plein. La loi ALUR de Cécile Duflot termine son marathon parlementaire après avoir subi de nombreux amendements, preuve de son caractère inabouti. Quant aux derniers chiffres de la construction, ils font apparaître une baisse sensible de la construction de logements neufs au cours de l'année 2013, bien loin de l'objectif de 500 000 logements annoncé par le Président de la République. Pourtant, la construction de logements est cruciale. Cruciale pour résoudre la crise du logement qui reste un problème récurrent en France, pour soutenir l'activité économique du pays et, enfin, pour offrir une réponse aux salariés pour qui le logement peut se révéler un puissant frein à l'embauche, à la mobilité ou à l'emploi.

Dans le même temps, Philippe Martin annonce vouloir faire de la « social-écologie » l'alpha et l'oméga de son action ministérielle. Tout un programme ambitieux... qui comporte la fiscalité écologique, l'engagement de la France dans la transition écologique, la perspective de la conférence mondiale sur le climat de 2015 qui se tiendra en France, et bien sûr la prochaine loi sur la transition énergétique. Sur tous ces sujets, la CFE-CGC défend une vision du développement durable qui marie développement économique, progrès social et respect de l'environnement.

2014 démarre enfin avec le pacte de responsabilité. Gageons donc que cette nouvelle année sera placée sous le signe de la responsabilité. Celle d'une Responsabilité Sociale des Entreprises associant davantage les salariés à leur gouvernance en leur permettant d'y donner un nouveau souffle. Celle aussi d'un gouvernement responsable qui devra veiller à bâtir des politiques en matière de logement, de développement durable et d'énergie qui répondent aux enjeux du pays et des salariés, loin des idéologies, d'où qu'elles viennent.

C'est parce que les enjeux en matière de développement durable, d'énergies, de RSE et de logement, constituant le nouveau paradigme de notre société, sont majeurs pour les salariés que nous souhaitons les partager avec vous. C'est là l'objectif de ce nouveau journal trimestriel « Regards durables ». Nous vous en souhaitons une bonne lecture, en espérant qu'il contribuera à vous éclairer.

Avec tous nos vœux de bonheur pour cette nouvelle année !

Alexandre Grillat, Chantal Guiolet et Georges Louis

Vos élus du secteur développement durable, énergies, RSE et logement

ÉDITO

Climat, et ça continue encore et encore...

2013-2014 : Le GIEC rendra son cinquième rapport d'évaluation

Créé en 1988, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) évalue l'état des connaissances sur les changements climatiques et leurs conséquences pour envisager des stratégies d'adaptation et d'atténuation. Il a produit 4 rapports d'évaluation entre 1990 et 2007. Ils alimentent les négociations internationales sur le climat. Lors de ces négociations, le GIEC a le statut d'observateur. Le GIEC a reçu le prix Nobel de la paix en 2007 pour l'ensemble de ses travaux.

Le rapport d'évaluation du Groupe de travail I du GIEC, intitulé **Climate Change 2013 : the Physical Science Basis** (volume 1), a été rendu public le 30 septembre 2013. Ce document qualifie d'extrêmement probable¹ le fait que l'influence humaine ait été la cause principale du réchauffement observé depuis le milieu du XX^e siècle.



Le rapport comprend trois volumes et un rapport de synthèse

- Changement climatique : les éléments scientifiques (volume 1)
- Les impacts, les vulnérabilités, l'adaptation (volume 2)
- L'atténuation du changement climatique (volume 3)
- Le rapport de synthèse de l'ensemble des volumes

Là où se manifeste l'influence de l'activité humaine

Les projections des changements au sein du système climatique sont réalisées à l'aide d'une hiérarchie de modèles climatiques (4 scénarii). Elles sont données **pour la fin du XXI^e siècle (2081-2100), relativement à 1986-2005.**

¹ Les termes suivants sont utilisés pour indiquer la probabilité évaluée d'un résultat : pratiquement certain, probabilité de 99-100%, très probable 90-100 %, probable 66-100 %, à peu près aussi probable qu'improbable 33-66 %, improbable 0-33 %, très improbable 0-10 %, exceptionnellement improbable 0-1 %. Des termes supplémentaires (extrêmement probable : 95- 100 %, plus probable qu'improbable >50-100 %, et extrêmement improbable 0-5 %) peuvent également être utilisés.

• Cryosphère (glaces)

→ Constats

Sur les deux dernières décennies, la masse des calottes glaciaires a diminué, les glaciers de pratiquement toutes les régions du monde ont continué à reculer, et les étendues de la banquise arctique et du manteau neigeux de printemps de l'hémisphère nord ont diminué.

→ Projections

L'étendue de la couverture de **banquise arctique**, et son épaisseur, continueront à diminuer quel que soit le mois de l'année.

L'étendue au printemps du **manteau neigeux de l'hémisphère Nord** diminuera de 7 % à 25 %. Le volume total des **glaciers** continuera à diminuer : de 15 % à 85 %.

• Atmosphère

→ Constats

Chacune des trois dernières décennies a été successivement plus chaude que toutes les décennies précédentes depuis 1850. La première décennie du XXI^e siècle (2001-2010) a été la plus chaude depuis 1850.

→ Projections

D'ici à 2100, la hausse possible de la température moyenne du globe oscillera entre +0,3°C à +4,8°C

• Niveau de la mer

→ Constats

Depuis le milieu du XIX^e siècle, le taux d'élévation du niveau moyen des mers est supérieur au taux moyen des deux derniers millénaires.

→ Projections

D'ici à 2100, la hausse moyenne du niveau des mers oscillera entre +26 cm à 82 cm.

• L'Océan

→ Constats

L'océan a absorbé environ 30 % des émissions anthropiques² de dioxyde de carbone, entraînant une acidification des océans. L'océan superficiel (0-700 m) s'est probablement réchauffé entre les années 1870 et 1971 et il est pratiquement certain que l'océan superficiel (0-700 m) s'est réchauffé entre 1971 et 2010.

² Du grec anthropos (homme) ; d'origine humaine.

→ Projections

L'océan global continuera à se réchauffer au cours du XXI^e siècle. De la chaleur sera absorbée à la surface et pénétrera jusqu'à l'océan profond, affectant la circulation océanique.

• Carbone et GES

Constats

Les concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄) et oxyde nitreux (N₂O) ont augmenté pour atteindre des niveaux sans précédent depuis au moins 800 000 ans. Les concentrations de CO₂ ont augmenté de 40 % depuis la période préindustrielle (1750) et de 20 % depuis 1958. Les hommes ont déjà émis plus de la moitié (515 Gt) des 1 000 Gt qui constituent « la limite requise » en termes d'émissions cumulées de CO₂, depuis la période 1861-1880 pour contenir de façon probable le réchauffement à moins de 2°C de la Terre.

→ Projections

La plupart des caractéristiques du changement climatique persisteront pendant plusieurs siècles même si les émissions de CO₂ sont arrêtées. Dans tous les cas, les concentrations atmosphériques du CO₂ sont plus élevées en 2100 qu'actuellement, en raison d'une poursuite de l'augmentation du cumul des émissions de CO₂ vers l'atmosphère au cours du XXI^e siècle. Selon le scénario retenu, environ 15 à 40 % du CO₂ émis restera dans l'atmosphère plus de 1 000 ans.

Pour la CFE-CGC, ces résultats sont sans appel et soulignent l'importance de s'engager pleinement dans la transition écologique, avec pour priorité la lutte contre le réchauffement climatique, tout en ayant en tête les questions des filières industrielles et des emplois associés. Quelles conséquences auraient ces changements climatiques s'ils se matérialisaient ? Les spécialistes des impacts climatiques du deuxième groupe de travail rendront leur synthèse sur le sujet en mars 2014. Comment réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre ? Ce sont cette fois-ci les économistes qui répondront en avril.

<http://www.ipcc.ch/report/ar5/wg1/#.Up389cKA0dU>

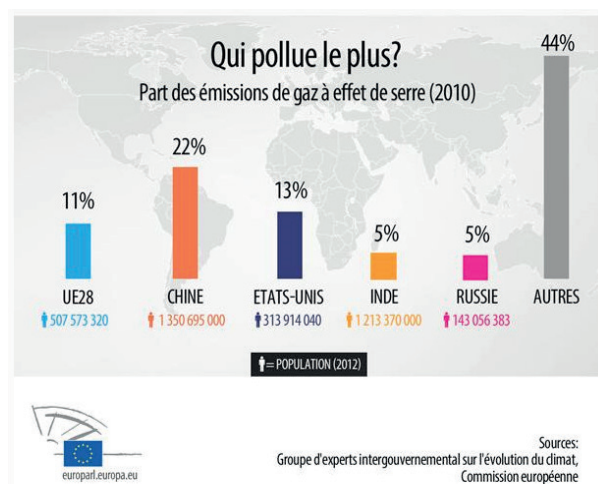
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/13188-Mieux_comprendre_le_GIEC_2013_DEF_LIGHT.pdf

19^e Conférence des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de Varsovie (COP19)

Le **Sommet de la Terre de Rio** a, notamment, conduit à l'adoption et la signature en **1992** de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (**CCNUCC**). Entrée en vigueur le 21 mars 1994, elle est aujourd'hui ratifiée par 195 pays. La CCNUCC pose les fondements de la lutte contre les changements climatiques et a pour objet d'aboutir à une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre le réchauffement climatique et les bouleversements éco-systémiques qui lui sont liés.

La **COP** « Conference Of Parties », la conférence des Parties, **est l'organe suprême de la CCNUCC, chargé des questions liées aux changements climatiques**. Son objet est d'évaluer les progrès de la Convention. Elle se déroule tous les ans depuis 1994, date de la première réunion à Berlin, dite COP 1.

Le **19** est le numéro de l'**édition**. Les pays qui ont participé à la **COP19** ont défini la voie à suivre pour la négociation en 2015 d'un futur accord commun (englobant tous les pays) et légalement contraignant sur le climat pour l'après 2020. La France a été officiellement nommée pays hôte de la 21^e conférence climat en 2015 (COP21) : *Paris Climat 2015*.



Principales décisions :

- Recapitalisation du fonds d'adaptation pour les pays en développement de 100 M\$ dont une contribution de la France de 5 M€.
- Etablissement d'un programme de travail sur le financement à long terme : il conforte l'engagement de mobiliser 100 Mds\$ par an pour le climat en 2020, venant de sources publiques et privées. La voie est ouverte à la première capitalisation du Fonds vert pour le climat.
- Le système d'analyse et de revues internationales des actions des pays en développement (ICA), qui constituait la clé de voûte des accords de Copenhague et de Cancún, a été rendu opérationnel.
- Chaque pays devra préparer sa propre contribution au futur accord qui sera négocié à Paris lors de la COP 21 en décembre 2015, et la transmettre aussitôt que possible avant la conférence de Paris, dès le début de l'année 2015 (pour les pays qui seront prêts).

Prochain rendez-vous à Lima pour la COP 20 fin 2014 avant la négociation internationale qui se tiendra en France en 2015, la COP21. **La CFE-CGC travaillera dès cette année à la préparation de la COP21 pour que ses positions en matière de développement durable y soient défendues et reprises.**

<http://unfccc.int/2860.php#decisions>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-conference-climat-de-Varsovie,35256.html>

Zoom sur une instance du DD dans laquelle siège la CFE-CGC : Le CNTE

Le Conseil National de la Transition Ecologique est la nouvelle l'instance de dialogue en matière de transition écologique et de développement durable. Sa création vise, conformément aux engagements pris par le Gouvernement dans la feuille de route pour la transition écologique issue de la conférence environnementale 2012, à renforcer le dialogue social environnemental. Il est consulté sur les différents projets de loi concernant l'environnement, l'énergie, les stra-

tégies nationales relatives au développement durable, à la biodiversité et à la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises. Il est en particulier consulté tout au long de l'élaboration du projet de loi sur la transition énergétique, dont le vote est prévu fin 2014. Membre du CNTE, la CFE-CGC participe de fait et de manière active à ses travaux et à l'élaboration de ses orientations.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CNTE_Composition_sept2013_-pdf.pdf

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20131114_REGLEMENT_INTERIEUR_DU_CNTE_adopté.pdf

Principaux événements développement durable/RSE auxquelles la CFE-CGC a activement participé fin 2013

- *Conférence environnementale des 20 & 21/09/13.*
- *Présentation du rapport d'évaluation du Groupe de travail du GIEC le 30/09/13 au Quai d'Orsay.*
- *Conférence de mise en œuvre sur l'économie circulaire le 16/12/13 à Gardanne.*
- *Audition sur le projet de directive européenne relatif à la publication d'informations non financières par les entreprises le 13/01/14 à l'Assemblée Nationale.*
- *Consultation de l'AGF sur « les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises pouvant être utilisés par les fonds ISR pour mesurer leur impact ».*
- *Mise en place de la Plateforme RSE et de ses différents groupes de travail.*
- *Mise en place du CNTE et de ses différentes commissions.*
- *Avis du CESE sur l'Education à l'Environnement et au DD (EEDD) et sur la transition vers une industrie économe en matières premières.*

- **Dans la prochaine lettre, zoom sur la plateforme RSE**

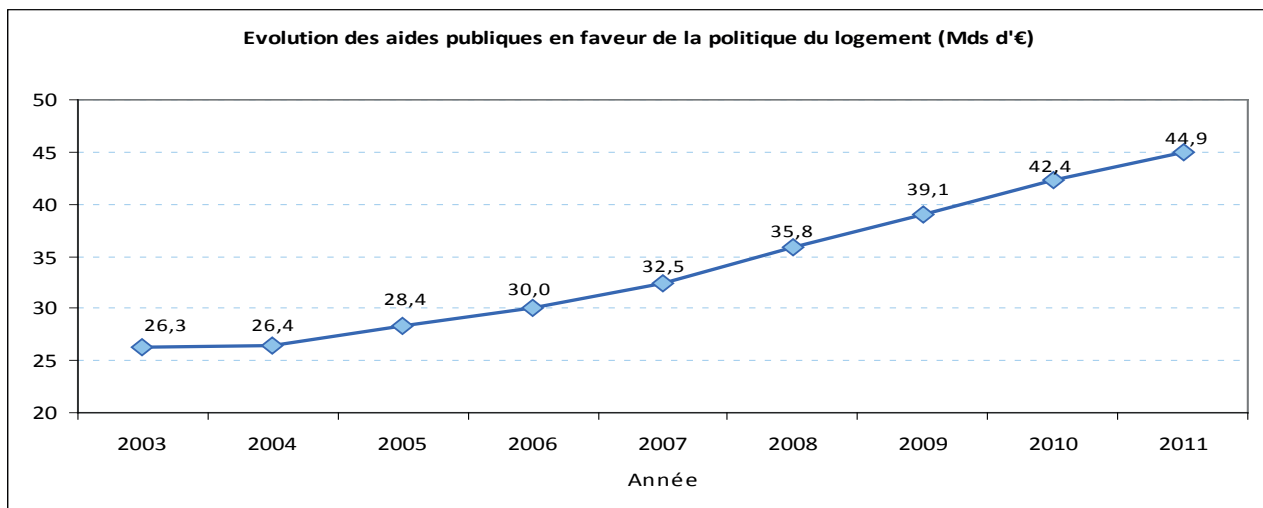
Le paradoxe du logement : Constructions en baisse, Aides publiques en hausse

La ministre du Logement, Cécile Duflot, vient de l'annoncer : le nombre de logements neufs devrait approcher 330 000 en 2013. C'est moins que la moyenne annuelle des dernières années (environ 407 000 sur la période 2005-2011) et c'est surtout très inférieur aux 500 000 logements par an promis par François Hollande au début de son quinquennat. S'il peut paraître prématuré de tirer des conclusions alors que le nombre de logements construits l'année précédente est rarement connue de manière fiable aussi rapidement (les chiffres définitifs sont connus avec un décalage de deux ans), cette annonce illustre la difficulté des gouvernements successifs à atteindre leurs objectifs en matière de construction de logements alors

que des moyens considérables sont consacrés chaque année à la politique du logement.

En effet, alors que les constructions stagnent à un niveau insuffisant pour combler le déficit de logements en France, les aides publiques en faveur de la politique du logement progressent elles à un rythme annuel de près de 8 % depuis 2004, pour atteindre 44,9 milliards d'euros en 2011.

Pour la CFE-CGC, le logement constitue un enjeu majeur pour la compétitivité de notre pays et par conséquent pour l'emploi. Seule une production massive de logements permettra de remédier à la crise actuelle du logement. A ce titre, elle considère que la politique publique en faveur du logement est insuffisamment orientée vers la production de logements. Le projet de loi ALUR présenté par Cécile Duflot et actuellement en seconde lecture au Sénat, en est la parfaite illustration.



Contacts :

Alexandre Grillat, secrétaire national en charge du secteur Développement Durable, Energies, Logement, RSE - alexandre.grillat@cfecgc.fr

Georges Louis, délégué national Développement Durable, Energies - georges.louis@cfecgc.fr

Chatal Guiolet, déléguée nationale RSE - chantal.guiolet@cfecgc.fr

Francine Didier, chargée d'études du secteur Economie - francine.didier@cfecgc.fr

Kevin Gaillardet, chargé d'études du secteur Économie